Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

------

République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail



PROJET D'AMELIORATION DE LA PRESTATION DES SERVICES EDUCATIFS

(Projet – Mon enfant apprend mieux à l'école)

VOLUME 2

MANUEL D'EXECUTION

Tome 1

GESTION DU PRESCOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Source du financement : **Partenariat Mondial pour l'Education (PME)**

Administrateur du Fonds : **Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)**

°°°

SOMMAIRE

Résumé du sous-composante 1.1 (préscolaire) **3**

Section 1 - Modèle d'établissement préscolaire communautaire **3**

Résumé du modèle et les rôles et responsabilités à haut niveau **3**

i. Identification des sites préscolaires dans le projet **6**

Séquence d'ouverture des préscolaires et le phase d'approche **7**

ii. Gestion du centre préscolaire (mobilisation et renforcement des capacités) **8**

Les responsabilités de chaque acteur communautaire dans la gestion du préscolaire 8

Programme pour renforcement les capacités 10

Les contributions communautaires pour la gestion du préscolaire 12

iii. Construction préscolaire par le biais d'une approche de développement communautaire **12**

Manuel de construction et normes d'architecture 12

Formation et soutien technique pour les communautés 14

iv. Éducateurs communautaires : **16**

v. Matériel pédagogique, programmes scolaires et pédagogie : **17**

vi. Intégration d'autres volets de la petite enfance : **17**

Section 2 - Formation des éducateurs des centres préscolaires communautaires **20**

Section 3 - Normes minimales et suivi des préscolaires communautaires **22**

Section 4 – Les aspects du modèle préscolaire pour l'évaluation du projet **24**

Section 5 – Gestion du projet et séquence des activités **25**

i. Aperçu des structures impliquent dans les différentes activités **25**

ii. Liste de manuels / outils de développer dans les premières phases du Project **26**

iii. Séquence des activités pour établir un préscolaire **27**

iv. Séquence des activités pendant l'année scolaire pour la gestion du préscolaire **29**

v. Séquence des activités pendant la journée scolaire **30**

Résumé du sous-composante 1.1 (préscolaire)

Compte tenu de l'effet positif du développement de la petite enfance sur la rétention et les résultats scolaires au primaire, la Plan Sectoriel Education Formation 2016-2025 pour les enfants d'âge préscolaire vise à atteindre un taux de scolarisation de 25 % en 2025 et à améliorer l'accès équitable à un enseignement préscolaire de qualité. La réalisation de cet objectif exigera de mettre un accent particulier sur les structures communautaires dans les zones rurales, qui affichent actuellement un taux de scolarisation de 5 % seulement par rapport à 30% dans les zones urbaines (2016 MICS). Ce projet s'inscrira, donc, dans le cadre des actions stratégiques proposées par le gouvernement dans le Plan Décennal du secteur éducation/formation 2016-2025 pour fournir une meilleure offre de services préscolaires au niveau, à savoir le renforcement de l'offre communautaire pour les enfants de 4 à 5 ans en milieu rural.

Le projet aura pour objectif de tester un modèle de préscolaire économique et efficace pour un passage à l'échelle nationale. La mise en œuvre de ce modèle se fera à travers trois activités essentielles :

1. Mise en œuvre en milieu rural d'un modèle d'établissement préscolaire communautaire qui soit de qualité, de coût efficace et durable
2. Mise en œuvre d'un modèle de formation initiale et continue d'enseignants communautaires du préscolaire
3. Détermination de normes minimales et d'un système de suivi pour aider les communautés à assurer une éducation préscolaire de qualité

Section 1 - Modèle d'établissement préscolaire communautaire

Résumé du modèle et les rôles et responsabilités à haut niveau

Ce projet porte sur la conception et la mise en place dans les zones rurales, d'un modèle d'établissement préscolaire communautaire économique, durable et de qualité, et qui peut être répliqué à grande échelle sur toute l'étendue du territoire. Il s'inscrit directement dans le cadre du *Plan décennal* éducation/formation *(2016-2025)* et contribue aux réflexions en cours sur le modèle optimal d'école maternelle communautaire à l'échelle nationale, sur la base des expériences pilotes menées dans le pays. Les principes généraux qui sous-tendent le modèle d'établissement préscolaire communautaire sont les suivants : i) économique (et accessible à tous les enfants), viable et de qualité ; ii) gestion directe sous la responsabilité de la communauté villageoise à travers les COGES et CMEF; iii) intervention limitée du MENETFP et autres structures publiques se résumant à un appui aux communautés sous forme de subventions et de kit de classe (mobiliers et d'outils pédagogiques). ; iv) flexibilité du modèle pour prendre en compte les spécificités et les préférences locales.

Le modèle doit à terme faciliter l'harmonisation de l'offre en éducation préscolaire communautaire en Côte d'Ivoire (par exemple au niveau des programmes, des normes de qualité et de la formation des enseignants).

Le modèle sera expérimenté dans 117 nouveaux établissements préscolaires communautaires. Il ciblera les enfants de 4 à 5 ans qui suivront un programme préscolaire de deux ans ([redacted]la restructuration des écoles maternelles indiquée dans le PSE). Le programme d'enseignement sera spécifique aux jeunes enfants et mettra l'accent sur l'importance du jeu comme facteur fondamental pour leur développement. Tous les coûts liés aux activités sont financés par le projet. PS : *Voir la section (i) pour plus de détails sur les rôles différentes des acteurs communautaires.*

Les principaux acteurs pour la mise en œuvre du préscolaire communautaire sont :

- La communauté et ses composantes que sont le COGES et le CMEF ;
- Les enseignant communautaires et assistants ;
- UNICEF ;
- UGP ;
- Le MENETFP à travers ses entités au niveau centrale (DPFC, DELC, etc.) et au niveau régional (DREN).

L'ensemble des activités et rôles des différents acteurs sont résumé ci-après.

❖ **<u>Communauté :</u>**

- S'approprier le modèle de préscolaire communautaire ;
- S'organiser pour permettre la mise en place ou la dynamisation des organes communautaires principalement le COGES et le Club des mères et d'élèves filles (CMEF).

▪ ***Le COGES***

- Gérer tous les aspects de mise en place, du fonctionnement, et du suivi de la qualité des services de l'établissement préscolaire de concert avec le sous-comité de Club des mères et d'élèves filles (CMEF) ;
  - Participer aux différentes sessions de renforcement des capacités.
- Identifier et proposer 2 ou 3 sites en vue de retenir le meilleur site (impacts environnementaux et sociaux négatifs très faibles pour accueillir le Centre préscolaire ;
- Gérer les aspects de compensation et d'indemnisations qui pourrait subvenir lors du choix du site ;
- Gérer la passation des marchés pour recruter l'entreprise qui doit réaliser l'infrastructure et dans un nombre très limité le fournisseur qui fournira les mobilier et autres fournitures didactiques ;
- Ouvrir un compte bancaire où seront les ressources pour la réalisation de l'infrastructure (et dans un nombre limité, les ressources des kits mobiliers et de matériels didactiques) ;
- Gérer les paiements des entreprises et des fournisseurs le cas échéant ;
- Rendre compte de la gestion des ressources à elle transférer à l'UGP PAPSE ;
- Contractualiser avec les enseignants communautaires et leurs assistants ;
- Payer les enseignants et les assistants.

▪ ***Le CMEF:***

- Mobiliser et sensibiliser tous les parents de jeunes enfants (4-5 ans) à inscrire leurs enfants au centre avec l'appui de UNICEF ;
- Déterminer les modalités de la participation des parents des enfants inscrits en vue de permettre le fonctionnement du centre ;
- Participer aux différentes sessions de renforcement des capacités ;
- Mobiliser et gérer des ressources matérielles et financières pour le fonctionnement du centre préscolaire ;
- Appuyer le fonctionnement de l'école : nettoyage ; aide supplémentaire ; sécurité ; gestion d'une cantine scolaire ;
- Réalisation d'une clôture du centre préscolaire (une haie vive serait suffisante) ;
- Assurer des mécanismes pour assurer la sécurité, y compris la construction d'une clôture ;
- Favoriser un développement holistique de la petite enfance par s'assurer que le suivi de la croissance et du développement global de l'enfant se fait auprès des centres de santé et autres services spécialisés ;
- Conduire le recrutement des enseignants communautaires et leurs assistants avec l'appui du MENETFP et de UNICEF ;
- Assurer avec le Technicien génie civil les travaux du centre préscolaire et participer à la réception de l'ouvrage ;
- Réceptionner les équipements du centre préscolaires.

❖ **MENETFP (central et régional) :**

- ***Central***
  - Valider le choix des communautés éligibles pour accueillir un centre préscolaire ;
  - Valider la composition du kit mobilier dont sera équipé chaque centre préscolaire ;
  - Valider la composition des kit pédagogiques et didactiques seront équipé chaque centre préscolaire ;
  - Conduire les missions de terrain des phases d'information et de sensibilisation des communautés pour la création des centres préscolaires ;
  - Déterminer les critères de recrutements des enseignants et des assistants ;
  - Assurer la formation initiale et la formation continue des enseignants ;
  - Assurer la supervision des centres préscolaires à l'aide des conseillers pédagogique ;
  - Valider les normes minimales par rapports aux standards de qualité et le mécanisme d'évaluation des centres préscolaires proposés par l'UNICEF ;
  - Elaborer les TdRs, participer au recrutement de la structure qui aura la responsabilité d'évaluer le niveau de conformité de chaque centre préscolaire au regard des normes validées et valider le rapport.

- ***Régional***
  - Conduire les missions de terrain des phases d'information et de sensibilisation des communautés pour la création des centres préscolaires ;
  - Assister la communauté pour le recrutement des enseignants et des assistants ;
  - Conduire les missions de terrain des phases d'information et de sensibilisation des communautés pour la création des centres préscolaires ;
  - Mobiliser les CAFOP pour la formation initiale des enseignants communautaires.

❖ **UGP :**

- Assurer la sélection des communautés bénéficiaires à partir de la base des communautés du Projet filets sociaux suivant une méthode aléatoire ;
- Organiser la phase d'information sensibilisation des communautés avec l'ensemble des parties prenantes notamment UNICEF (le MENETFP étant chef de fil de la mission) ;
- Assurer la mobilisation communautaire initiale et assurer le renforcement des capacités des communautés sur les modules de base des organes communautaires (modules de formation de base) ;
- Valider le choix du site de construction suivant le processus prescrit par le CGES et le CPR ;
- Transférer le transfert de ressources aux communautés à travers les COGES pour :
  - Sous-compte 1 : la subvention pour la construction du centre préscolaire ;
  - Sous-compte 2 : la subvention pour les salaires des enseignants et des assistants ;
- Mettre à la disposition de chaque centre préscolaire les kits initiaux de mobiliers et de matériel pédagogiques ;
- S'assurer que le Consultant en charge de l'évaluation des centres préscolaires est recruté.
- Appuyer la communauté pour la réalisation de l'auto-évaluation participative à l'issue de la réalisation de l'infrastructure du centre préscolaire.

❖ **UNICEF**

- Assurer la mobilisation communautaire autour du préscolaire et la sensibiliser à l'importance du préscolaire ;
- Accompagner la communauté particulièrement le CMEF pour sensibiliser les parents, identifier et à inscrire tous les enfants de 4-5 ans au centre préscolaire ;
- Accompagner le dialogue à l'intérieur de la communauté à travers le CMEF pour que celle-ci adopte les modalités de participation des élèves inscrits ;

- Renforcer les capacités du CMEF pour la gestion quotidienne du Centre préscolaire ;
- Renforcer les capacités des éducateurs communautaires à la fabrication des outils pédagogiques à partir de matériaux locaux ;
- Appuyer la communauté de concert avec le MENETFP pour l'identification des candidats et pour le recrutement des enseignants et des assistants ;

- Mettre en œuvre (ou faire le lien avec les autres structures), les activités relatives à la sous-composante Education parentale ; il s'agit entre autres la création des liens fonctionnels au niveau locale avec les centres de santé (Etablissements Sanitaires de Premier Contact et Hôpitaux Généraux), et les centres sociaux afin de favoriser un développement holistique de la petite enfance ;
- Développer et proposer au MENETFP Un système de suivi avec des normes minimales et un mécanisme d'encadrement pédagogique afin d'aider l'État et la communauté à suivre et à améliorer les progrès des centres préscolaires par rapport aux standards de qualités (*voir la partie 3 pour plus de détails) ;*
- Acquérir et mettre à la disposition des Centres préscolaires les vermifuges pour les enfants des centres préscolaires ;
- Conduire les campagnes de lavage des mains en étroite relation avec les CMEF et les éducateurs.

❖ **DIJE**

- ❖ Coordonner la formation initiale et la formation continue des éducateurs communautaires durant la première année (période de transition) du Projet ;
- ❖ Renforcer les capacités du MENETFP (DELC et DPFC) pour le transfert de la prise en charge de la formation initiale et la formation continue des éducateurs préscolaires et des assistants.

i. Identification des sites préscolaires dans le projet

Ce projet pilote sera implémenté dans 117 nouveaux établissements préscolaires communautaires dans les régions où interviendra le PAPSE. Il est d'une grande importance d'assurer que les communautés dans lesquelles s'exécute la composante préscolaire, s'alignent avec celles de la composante primaire de démontrer l'impact d'une bonne éducation préscolaire pour la transition vers le primaire. Les préscolaires seront établis dans six régions du PAPSE où les taux d'inscription et d'efficacité dans l'enseignement primaire sont faibles et les niveaux de pauvreté les plus élevés au niveau de la population : Bagoue, Béré, Bounkani, Kabadougou, Poro et Tchologo. Pour une meilleure synergie et un impact plus large, le projet interviendra dans les mêmes régions et communautés que le projet Filets Sociaux financé par la Banque Mondiale.

En fonction du contexte de ces régions, les communautés spécifiques dans lesquelles les structures préscolaires seront établies seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- L'absence de structures préscolaires à proximité ;
- La présence d'un nombre important d'enfants âgés de 4 à 5 ans ;
- Proximité d'une école primaire pour faciliter la transition du préscolaire au primaire.

De second ordre, on pourra considérer

- La présence d'un COGES et CMEF. En cas d'absence d'un COGES et / ou un CMEF, la communauté devra s'engager à en formellement établir un avec la participation de toutes les composantes de la communauté.

Un autre aspect critique, est d'assurer que dans un bon nombre de communautés, ou seront établis les préscolaires, on y trouve également la présence des activités du Projet Multisectoriel pour le Développement de la Nutrition et de l'Enfant. Ce projet est financé par la Banque Mondiale et mener par le Secrétariat Technique et Permanent du Conseil National de Nutrition. L'objectif est d'assurer cette coexistence dans au moins 50% des communautés afin de promouvoir la convergence du développement humain et social, et augmenter l'impact sur le développement

de la petite enfance. Cette collocation permettra aussi aux deux projets d'assurer la complémentarité de leurs actions et ressources.

Résumé des activités clés dans la phase de l'avant-projet pour identifier les sites d'intervention (gérer par l'UGP)

- Travailler avec les trois projets de la Banque mondiale pour a) coordonner le phasage de l'intervention dans les six régions pertinentes au projet du GPE pour assurer le chevauchement, et b) identifier les communautés où il peut avoir des chevauchements à travers les six régions - *cela devrait être fait d'ici à avril 2018 et sera coordonnée par l'équipe de la Banque mondiale*
- Utiliser la grande liste des communautés pour appliquer les critères de sélection spécifiques du composant préscolaire du projet GPE afin d'affiner les communautés - *ceci sera coordonné par l'UGP.*

Séquence d'ouverture des préscolaires et le phase d'approche

- 30 préscolaires ouvriront en septembre 2019
- 50 préscolaires ouvriront en septembre 2020
- Les préscolaires finales ouvriront en septembre 2021. Il s'agira d'un minimum de 37 écoles maternelles pour cette dernière vague (117 au total), ou plus, si des économies ont été réalisées dans le budget préscolaire pendant le projet.

Il est recommandé que toutes les écoles maternelles prévues dans une région soient mises en place pendant la même année afin de réaliser des économies d'échelle avec le renforcement des capacités communautaires (section 1(ii)), la formation des éducateurs communautaires et des assistants (section 2) et la formation pour les inspecteurs et les conseillers pédagogiques (section 3).

Phase d'approche **:**

Elle sera développée dans le Manuel de renforcement des capacités de de constructions communautaire.

De manière succincte, il s'agira d'abord d'informer le niveau régional ou local du contenu des offres de prestations ou de services que le Projet offre dans chaque communauté ciblée.

Ensuite, conduite par les autorités locales, l'information et la sensibilisation sont portées aux communautés ciblées. Cette étape préparée par l'UGP réunira aussi bien le MENETFP que les partenaires singulièrement UNICEF.

Cette étape franchit, l'UGP fournira un appui à la communauté pour la mise en place ou la dynamisation des organes communautaires. UNICEF apportera sa contribution pour la mise en place du CMEF qui intègrera le COGES.

A la suite, l'UGP animera des modules de formation de base à l'endroit de toutes les composantes de la Communauté, spécifiquement le COGES. La liste exhaustive ainsi que l'objectif de chacune de ces formations sont présentées dans le manuel d'exécution cité plus haut.

Pour assurer une bonne appropriation du concept, le Projet et ses partenaires développeront une stratégie de communication approprié au milieu de travail. Outre les radios de proximité ou communautaire et la diffusion éventuellement de film, le projet va concevoir et produire des affiches illustrées pour atteindre les objectifs.

Suite à ces activités voire pendant celles -ci, UNICEF poursuit la mobilisation communautaire autour du préscolaire et le renforcement des capacités spécifiques à la gestion du centre préscolaire.

La construction des préscolaires sera prise en charge par l'UGP directement.

Note : voir la section 5 pour la liste des manuels/outils à développer dans les premières phases du projet et les séquences d'activités précédant l'ouverture d'un préscolaire.

Ci-dessous, une description détaillée des différentes composantes de ce projet : (ii) gestion du centre préscolaire (mobilisation et renforcement des capacités) ; (iii) Construction préscolaires par le biais d'une approche de développement communautaire (iv) éducateurs communautaires ; (v) matériel pédagogique, programmes scolaires et pédagogie ; (vi) intégration d'autres composantes pour le développement de la petite enfance.

ii. Gestion du centre préscolaire (mobilisation et renforcement des capacités) cf. contribution dans le résumé

Les responsabilités de chaque acteur communautaire dans la gestion du préscolaire

La communauté sera chargée de la gestion de tous les aspects de la création et de la gestion de l'établissement préscolaire. Ainsi conforment à l'approche communautaire pour la gestion scolaire en Côte d'Ivoire, la gestion sera sous la responsabilité du COGES qui agit pour le compte de la Communauté. Les subventions du projet pour l'établissement et la gestion du préscolaire iront directement au COGES. Dans une approche pratique, chaque COGES se dotera d'un CMEF, qui sera créé dans chaque communauté du projet et fera office de sous-comité du COGES, aux fins de soutenir plus particulièrement l'offre d'éducation préscolaire. A l'instar du COGES, le CMEF est une initiative du MENETFP afin de créer une structure de participation communautaire pour promouvoir la scolarisation et la protection des jeunes filles, ainsi que l'éducation préscolaire. Il existe plus de 300 CMEF en Côte d'Ivoire et le texte officiel portant création et fonctionnement du CMEF est déjà diffusé par le MENETFP.

Les responsabilités de chaque acteur communautaire dans la gestion du préscolaire sont indiqués ci-dessous. L'engagement et l'appui de la chefferie locale jouera un rôle très important pour conseiller et assurer la bonne coordination entre les acteurs communautaires et encourager la résolution en cas de conflit. Un guide détaillé sera développé pour préciser plus en détail les rôles et responsabilités des différents acteurs et les modalités de mise en œuvre et la gestion de l'établissement préscolaire.

Les responsabilités du COGES

- Recevoir les subventions du gouvernement et superviser les dépenses de ces subventions, en travaillant en étroite collaboration avec le CMEF pour allouer les fonds de manière appropriée et transparente ;
- La majorité de la gestion quotidienne de l'éducation préscolaire sera déléguée au CMEF. Le COGES soutiendra le CMEF en :
    - Participant à des réunions régulières pour discuter du fonctionnement des établissements préscolaires, les défis et les solutions ;
    - Participant au suivi du préscolaire par rapport aux standards de qualité. Ce suivi sera complété par des visites de suivi officielles effectuées par des inspecteurs / conseillers pédagogiques, mais la communauté devrait également prendre la responsabilité d'engager a des auto-évaluations pour suivre le progrès réalisé en vue de satisfaire aux standards de qualité ;
- Participer aux sessions de formation sur diverses thématiques pour renforcer les capacités communautaires et leur autonomie ;
- Noter : La responsabilité de la construction du préscolaire sera déléguée au sous-comité technique *Voir la section (iii) pour plus de détails sur la construction.*

Les responsabilités du CMEF :

La majorité de la gestion quotidienne de l'éducation préscolaire sera déléguée au CMEF, et leurs responsabilités comprennent :

- Recruter un(e) éducateur(rice) communautaire et un(e) assistant(e) - le recrutement sera le choix de la communauté suivants les critères fixés par le MENETFP et de façon participative avec le COGES, le (a) direc(teur) (trice) de l'école primaire locale
- Identifier les enfants et la mobilisation des parents à inscrire les enfants de 4 à 5 ans dans la structure scolaire, en dépit de leur situation financière et/ou de leur handicap
- Mobiliser et gérer des ressources matérielles et financières supplémentaires, en dehors des subventions du MENETFP pour le bon fonctionnement de l'établissement communautaire (y compris pour une clôture)
- Appuyer le fonctionnement de l'école : nettoyage ; aide supplémentaire ; sécurité ; gestion d'une cantine scolaire
- Appuyer l'éducateur communautaire dans la fabrication des matériaux pédagogiques avec les matériaux locaux
- Suivre la qualité et des progrès des centres par rapport aux standards de qualités. Comme indiqué ci-dessus, ce suivi sera complété par des visites de suivi officielles effectuées par des inspecteurs / conseillers pédagogiques, mais la communauté devrait également prendre la responsabilité d'engager a des auto-évaluations pour suivre le progrès réalisé en vue de satisfaire aux standards de qualité
- Organiser des réunions régulières avec le COGES, les éducateurs communautaires et d'autres conseillers communautaires pour discuter des progrès du préscolaire vers les standards de qualité, les ressources et les défis
- Participer aux sessions de formation pour renforcer les capacités communautaires
- Solliciter d'autres conseillers au sein de la communauté, et à rechercher activement la participation des hommes et des jeunes pour soutenir le fonctionnement du centre préscolaire par souci de cohésion sociale au sein de la communauté.

Les responsabilités des éducateurs communautaires

- L'éducateur sera responsable de tout ce qui touche à la qualité de l'enseignement, au progrès des élèves vers les résultats de développement et à la qualité de l'environnement d'apprentissage, y compris (mais pas seulement) :
    - Utiliser le programme scolaire et l'approche pédagogique appropriés pour les jeunes enfants
    - Décorer la salle de classe pour créer un environnement gai et engageant
    - Surveiller les progrès des enfants dans un éventail de domaines et s'engager avec les parents sur les progrès
    - Assurer la disponibilité de matériels de jeu et d'enseignement appropriés. En plus des matériels pédagogiques du MENETFP, l'éducateur doit fabriquer des matériaux supplémentaires en utilisant des matériaux locaux. Ce travail devrait être guidé par l'enseignant, mais soutenu aussi par le CMEF et les parents.
- La protection des enfants, y compris :
    - Assurer que les enfants sont protégés de toutes formes de violences ou abus à l'école ;
    - Assurer que l'environnement de l'école est sûr ;
    - Rester alerte pour des signes d'abus et si nécessaire travailler en collaboration avec les services de protection de l'enfant du centre social.
- Diriger le processus d'enregistrement des enfants qui devrait inclure des informations sur les allergies, des besoins spécifiques, les vaccinations, les certificats de naissance
- Le suivi de la santé et de l'hygiène des enfants et répondre de manière appropriée, y compris (mais pas seulement)
    - Un contrôle rapide de l'hygiène dans la routine quotidienne et des routines pour laver les mains ainsi que les et contrôles périodiques de la malnutrition

    - Un contrôle de la vaccination de chaque enfant inscrit pour s'assurer que l'enfant a reçu tous les vaccins recommandés par le Ministère de la sante de la Cote d'ivoire et en cas de besoin le référer au centre de santé pour compléter les vaccins qui manquent
    - Assurer que les enfants inscrits au préscolaire bénéficient d'un suivi médical régulier (instaurer par exemple un contrôle de l'état nutritionnel au début et à la fin de l'année scolaire, un contrôle médical tous les 1 à 2 mois, et des activités de déparasitage) et prévoir un système d'évacuation vers les centres de santé en cas d'urgence ou référencement auprès du centre social
- Assister aux réunions de coordination entre le COGES et le CMEF
- Participer aux sessions de formation pour renforcer les capacités communautaires

Le rôle de l'UNICEF : mobilisation et renforcement des capacités pour la gestion du préscolaire

Les activités de mobilisation communautaire et de renforcement des capacités durant les premières années du projet seront cruciales pour faire prendre conscience de l'importance du préscolaire, et faire en sorte que les communautés soient dotées des compétences et de la confiance nécessaires pour gérer efficacement les centres préscolaires communautaires. L'UNICEF dirigera ces activités pendant le projet au nom de l'UGP sur la base d'une convention signé par le MENET et l'UNICEF.

- **Sensibiliser les communautés aux avantages de l'éducation préscolaire** (avec un accent particulier sur l'inclusion des filles et des enfants en situation d'handicap), et identifier les difficultés liées à l'inscription des enfants d'âge préscolaire, y compris les comportements parentaux pour convaincre les parents qui résistent à adhérer au projet.
- **Renforcer les capacités à gérer le préscolaire et promouvoir la participation locale**
    - Soutenir le recrutement d'enseignants et d'assistants afin qu'ils puissent participer au programme de renforcement des capacités ;
    - Dispenser une formation au CMEF, au COGES et aux éducateurs communautaires ;
    - Susciter l'identification par les communautés des mécanismes de mobilisation des ressources financières à l'échelon local pour contribuer au bon fonctionnement et à la gestion des établissements préscolaires tout en maintenant l'esprit solidaire dans l'action ;
    - Faciliter les discussions avec le COGES et le CMEF sur les défis et essayant de trouver les solutions locales, tout en capitalisant sur l'expérience des autres localités, régions ou pays ;
    - Mettre en place des mécanismes de dialogue entre la communauté, les autorités locales et les autres services communautaires. Les sous-préfets devraient jouer un rôle significatif.
- **Appuyer les communautés avec des activités dans les premières étapes de mise en œuvre le préscolaires**, y compris l'enregistrement des enfants, l'organisation des salles de classe, veiller à impliquer les autorités locales, établir des liens avec d'autres services communautaires tels que la santé et les centres sociaux. Au cours de cette phase, des formations supplémentaires pour renforcer les capacités continueront, ainsi qu'un soutien avec la facilitation avec les réunions régulières avec le COGES et le CMEF.
- **Après les premières étapes de mise en œuvre, suivre de l'état d'avancement du centre communautaire** (par rapport aux standards minimums et à la résolution de difficultés spécifiques à la communauté) et procéder à l'évaluation de telle sorte à définir le mécanisme de transfert correct des responsabilités aux communautés bénéficiaires après la fin du projet.

Programme pour renforcement les capacités

Dans les premières étapes du projet, UNICEF élaborera la stratégie détaillée pour le programme de renforcement des capacités, des modules de formation (en s'appuyant sur les modules existants en Côte d'Ivoire), les modalités de mise en œuvre, une stratégie de pérennisation, et un guide / manuel détaillé pour les communautés.

Cette activité devra mettre l'accent sur le renforcement des capacités de la communauté et assurer l'appropriation communautaire afin de garantir la viabilité de l'enseignement préscolaire. Pour cette raison, l'accent de ces activités sera sur le transfert direct des compétences à la communauté, plutôt que à travers une ONG locale. Le soutien sera d'abord assez intense, cependant, il va se réduire et s'arrêter pendant la durée du projet. Un aperçu global des phases d'appui et des activités est présenté ci-dessous.

Pour mieux harmoniser les activités des différents acteurs impliqués dans la gestion de la structure préscolaire, les rôles et les responsabilités de chaque acteur devraient être clairement définis, et le renforcement des capacités communautaires se tiendra au niveau des COGES, des CMEFs et des éducateurs communautaires avec des formations conjointes. *Note : ceci s'ajoute à la formation pour les éducateurs communautaires détaillée dans la section sur la formation des enseignants (à partir de la page 11).*

Le développement de cette formation s'appuiera sur des modules déjà existants (par exemple ceux mis au point par le MENETFP, l'UNICEF et Caritas pour les écoles maternelles communautaires). À titre indicatif, les modules de formation pour le renforcement des capacités communautaires sont susceptibles d'inclure :

- Les rôles et les responsabilités de chaque partie ;
- Le recrutement des enseignants (sur la base des critères et du processus de sélection déterminés par le gouvernement) ;
- La gestion des ressources (humaines et financières) y compris des contributions de la communauté pour assurer le fonctionnement effectif du préscolaire tout en gardant l'esprit de solidarité au sein de la communauté par souci d'équité ;
- L'élaboration de matériel pédagogique et didactique à l'aide de matériaux locaux ;
- L'entretien du préscolaire ;
- La sécurité du préscolaire.
- Les modes de suivi des normes de qualité (sur la base des normes qui seront élaborées par l'UNICEF et le MEN pendant les premières étapes du projet).

Parallèlement, un programme d'éducation parentale sera élaboré (basée sur les matériaux qui ont été déjà développé) et mis en œuvre, en mettant l'accent sur le développement holistique de la petite enfance plutôt que sur la gestion préscolaire. *Voir la section (vi) pour plus d'information sur le programme d'éducation parentale.*

Résumé des activités clés dans la première phase du projet (gérées par UNICEF au nom du projet)

- ***Développer le programme et les outils pour la mobilisation communautaire*** : ce programme sera bâti sur les outils existants développés par UNICEF et ses partenaires et devrait fournir des détails sur la stratégie globale, les messages clés et les informations à transmettre aux communautés.
- ***Elaborer le programmes pour le renforcement des capacités de la communauté*** : ce programme devrait fournir des détails sur la stratégie globale, les phases de soutien, un aperçu des modules de formation et d'autres outils, les modalités de mise en œuvre du projet, et les délais.
- ***Développer des modules de formation et des outils pour le renforcement des capacités, y compris le manuel d'orientation :*** ceci représentera l'ensemble des matériaux nécessaires pour la mise en œuvre du programme de mobilisation et de soutien communautaire. Les formations et les outils nécessaires seront précisés pendant la phase de conception du programme et devraient s'appuyer sur des modules déjà existants en Côte d'ivoire (par exemple ceux élaborés par le MENETFP, l'UNICEF et Caritas pour les établissements préscolaires communautaires). L'ensemble d'outils doit comprendre un *manuel d'orientation pour les communautés* qui sera un guide détaillé et très accessible destiné à clarifier les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante, des attentes et les normes minimales, des modalités de mise en œuvre, et de fournir des orientations sur les aspects liés à la mise en œuvre et à la gestion courante de l'enseignement préscolaire.

Les contributions communautaires pour la gestion du préscolaire

A l'heure actuelle, en application d'une note administrative du MENET, les responsables des établissements exigent que les parents dans les zones rurales paient 6 000 F CFA (environ 10 dollars américains) pour l'accès au préscolaire. Cependant, ce cout est trop élevé pour de nombreuses familles, ce qui entraine l'exclusion des enfants issus des familles démunies. Pour y remédier, chaque communauté déterminera comment les familles peuvent contribuer pour appuyer le fonctionnement du centre préscolaire mis en place tout en privilégiant le caractère solidaire de la communauté qui sous-tend la mise en œuvre du projet préscolaire communautaire. Il n'y aura pas de frais obligatoires par enfant et chaque communauté devrait donc faire preuve de créativité et d'innovation dans leur approche de participation communautaire. Un aspect crucial où la communauté devra contribuer, sera de fournir un repas de midi aux enfants qui sera coordonné et préparé par le CMEF. Le CMEF devrait encourager les parents à s'organiser pour offrir des repas sans contribution individuelle par souci d'équité.

iii. Construction préscolaire par le biais d'une approche de développement communautaire

Dans une approche similaire à la construction des écoles primaires qui a été implémenté par le Projet d'urgence d'appui à l'éducation de base (PUAEB), les communautés seront chargées de la mise en œuvre des constructions d'un espace préscolaire, de latrines adaptées aux enfants d'âge préscolaire et de postes de lavage des mains dans le cadre d'un processus participatif avec un financement et un soutien technique du projet. Parmi les avantages de l'approche communautaire citons : encourager l'appropriation locale des programmes préscolaires, promouvoir la cohésion sociale, réduire les coûts, et injecter des ressources supplémentaires dans l'économie locale afin de contribuer à élargir les débouchés économiques à travers le recours aux services de construction aux membres de la communauté.

Manuel de construction et normes d'architecture

La construction sera réalisée en conformément au manuel simplifié de mise en œuvre des constructions scolaires suivant l'approche communautaire. Le manuel, qui sera à partir de la mise à jour de celui utilisé dans le cadre du PUAEB, définira les modalités de mise en œuvre et les responsabilités à tous les niveaux. Le développement du manuel devrait prendre en compte la spécificité des centres préscolaires, et des leçons des expériences passées (notamment les retards).

Il sera nécessaire de spécifier les modalités de mise en œuvre de manière très détaillée, y compris le système de soutien et de supervision.

Les normes d'architecture pour les nouveaux préscolaires communautaires sont déjà développées par le DCEP du MENETFP, et sont fondées sur des exemples de structures en Côte d'Ivoire (par exemple ceux de MFPES) et à l'étranger, et veilleront à assurer la sécurité des enfants. Plus de travail sera fait pour finaliser et valider les normes d'architecture avant le lancement du projet.

Vue d'ensemble du plan d'architecture de DCEP

- Bâtiment de deux (2) classes maternelles, mur bahut en façade principale, sans bureau, sans magasin et sans terrasse
- Un (1) bâtiment de latrines à fosses sèches à 3 cabines sans terrasse
- Coût prévisionnel : 10 270 029 F CFA HTVA

Note sur la clôture : La communauté sera responsable mettre en place des mécanismes pour assurer la sécurité physique au sein du préscolaire, y compris une clôture suffisante pour protéger les enfants et éloigner les animaux.

Salle de classe : Vue en plan et les façades

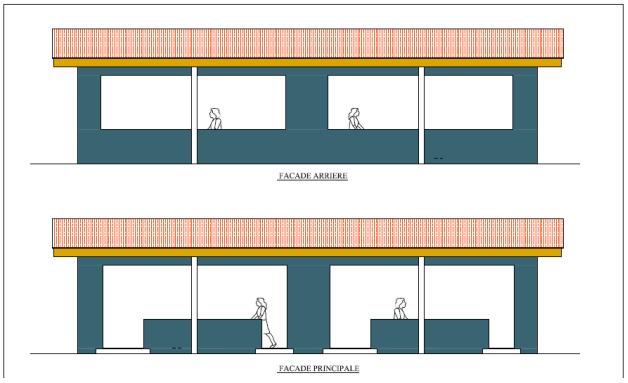

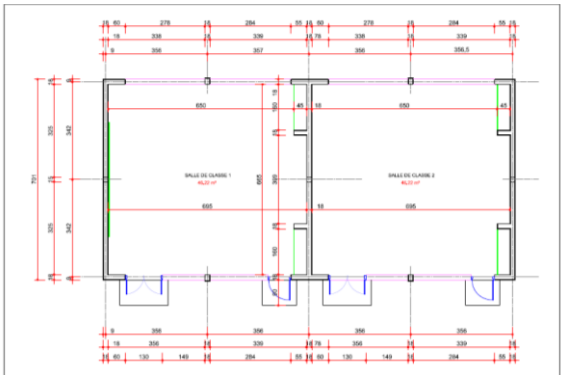

Latrines : vue en plan – coupe - façades

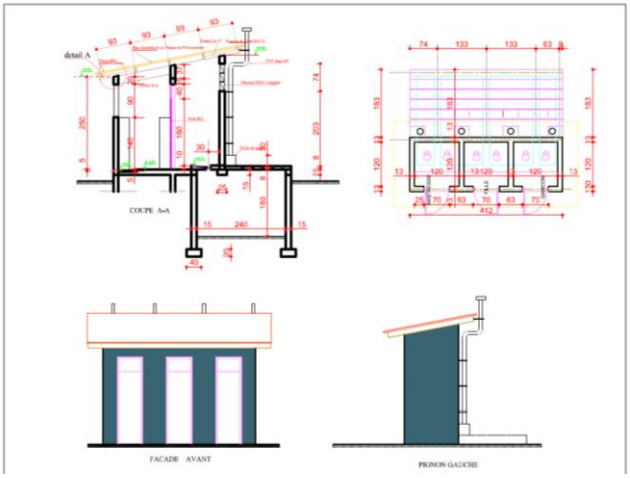

Formation et soutien technique pour les communautés

Au niveau central, pour assurer la coordination et la mise en œuvre des activités de construction d'écoles, des experts techniques compétents (architectes et ingénieurs) seront recrutés par l'UGP qui travaillera en étroite collaboration avec l'unité en charge de la construction d'écoles au sein du MENETFP.

Des modules de formation seront dispensée aux communautés ainsi qu'un suivi technique et un soutien au contrôle de la qualité sera assuré par l'Unité de Coordination du Projet. Il est prévu que des formations seront données aux sous-comités techniques de la communauté qui vont gérer la construction (par exemple, dans le cadre du projet précédent d'éducation, les communautés avaient établi des sous-comités techniques de construction - CTMO) et la maintenance du centre.

Les étapes de la construction et le soutien

I. Phase de diagnostic

Le processus à suivre pour la réalisation de l'évaluation participative :

Information du village

Assemblée Générale

Constitution de groupes

Travail sur le terrain

Liste des problèmes et atouts

Restitution des résultats

Analyse des problèmes

Réunion de synthèse (restitution et validation)

2. la planification

La planification doit permettre de :

- déterminer les actions permettant d'atteindre les objectifs;
- compléter l'élaboration des actions et vérifier leur faisabilité par les inters médiateurs et le CDC ;
- planifier des actions à mener avec l'ensemble de la population. Les actions seront planifiées sous forme de sous – projet.
-

4. Organisation de la dynamique communautaire

Au cours du diagnostic (ou à la fin), des actions à entreprendre pour le développement du village sont identifiées. Pour chaque activité, l'organe ou l'entité du COGES est mis en place ou renforcé s'il en existe déjà au sein du village. Ce comité est chargé de la mise en œuvre et de la gestion du sous-projet.

5. Préparation, approbation des sous – projets d'infrastructures communautaires
6. Signature de l'accord de financement
7. Exécution, suivi et supervision du sous – projet

8. Renforcement des capacités des CDC

Selon la capacité du Comité, cette formation peut être réalisée soit en atelier, soit via une série de rencontres ponctuelles ou par une assistance technique appuyée d'un guide (apprentissage sur le tas). ***Le processus de renforcement des capacités est continu depuis le début du projet jusqu'à la clôture***. Les formations sont dispensées en fonction de l'évolution du sous – projet. Le COGES et ses organes techniques reçoivent au minimum les modules ci-après :

- Le module : l'organisation de la dynamique communautaire et l'approche DCC.
- Le module : la planification participative et la gestion d'un sous - projet
- Le module : la gestion financière d'un sous - projet :
- Le module : la passation des marchés à participation communautaire
- Le module : le suivi évaluation participatif.

9. Décaissements

Afin d'accélérer le processus de décaissement et mieux suivre les opérations sur les comptes des bénéficiaires, l'UGP négociera un accord avec une banque qui dispose d'un réseau étendu et qui est en mesure de faire fonctionner les comptes des COGES avec des frais réduits. Tous les CDC ouvriront leur compte dans la Banque retenue. L'UGP prendra toutes les dispositions pour que cette banque puisse offrir les services financiers de proximité au COGES.

Les décaissements se font par tranches, sur la base des résultats intermédiaires obtenus dans l'avancement du sous-projet. Certains sous-projets de faible envergure (montant inférieur ou égal à deux (2) millions de Francs CFA) ou dont la nature l'exige peuvent faire l'objet d'un seul versement.

Sauf avis contraire, les versements se font en trois tranches représentant respectivement :

- 1er décaissement : 50% : **le versement initial** au titre de la première tranche dans un délai de **15 jours ouvrables** à partir de la date de la signature de l'Accord de financement et dès que le COGES remplit toutes les conditions nécessaires (ouverture de compte, etc.)
- 2e décaissement : 50% : **Le deuxième versement** se fait sur la base d'une requête adressée par le CDC au PAPC, et accompagnée des pièces justificatives relatives au versement antérieur et à l'état d'avancement du sous projet, dans un délai de **15 jours ouvrables** à partir de la réception de la demande.

10. Évaluation et clôture

A la fin de l'exécution de chaque sous-projet, le Responsable suivi évaluation ou son mandant prépare un rapport final avec le COGES et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du sous - projet. Le rapport est préparé au plus tard un mois après la réception provisoire.

Une auto-évaluation est préparée conjointement par le l'UGP, les inters médiateurs y compris UNICEF, le COGES y compris le CMEF, les autorités locales. Les participants identifieront les indicateurs et procéderont à l'évaluation (rencontres d'animation).

Résumé des activités clés dans la première phase du projet (gérer par l'UGP)

Il est prévu de recruter un consultant entre janvier et juin 2018 (avec les fonds de la préparation du projet) pour accélérer ce travail. Les éléments spécifiques à mettre à la disposition par le consultant comprennent :

- ***Un document décrivant les modalités de mise en œuvre du projet*** : ce document fournira des précisions concernant les exigences du MENETFP relatives aux normes de construction ; les rôles et les responsabilités des parties prenantes aux niveaux national, régional et local ; les modalités de mise en œuvre aux niveaux national, régional et local ; une cartographie du processus global et des calendriers d'exécution (de même que les points définis pour l'assurance et le suivi de la qualité) ; le plan de renforcement des capacités pour les communautés, etc.
- ***Des modules et outils de formation, notamment un manuel de construction de préscolaire par les communautés, pour la construction et l'entretien des préscolaires*** : sur la base des modalités de mise en œuvre du projet et du plan de renforcement des capacités des communautés, ceci représentera l'ensemble des formations et des outils qui aideront les communautés à assurer la gestion de la construction des préscolaires. Les modules et outils de formation devraient s'inspirer des projets déjà réalisés en Côte d'Ivoire (notamment le projet PUAEB et celui de l'UNICEF). Cet ensemble d'outils doit inclure un manuel de construction de préscolaires par les communautés qui devrait être un manuel détaillé mais accessible permettant de fournir des orientations claires aux communautés à chaque étape de la mise en œuvre.

Un certain nombre d'autres acteurs doivent s'engager tout au long du processus pour fournir des inputs et des commentaires (y compris parmi des autres, des représentants du DCEP, DELC, DAPS COGES, DIJE, Banque Mondiale, UNICEF, MFPES). Les points d'engagement devraient inclure des entretiens initiaux pour recueillir des contributions, et ensuite des réunions pour a) partager des réflexions initiales sur les stratégies et modalités de mise en œuvre, b) versions préliminaires des documents et c) versions finales.

iv. Éducateurs communautaires :

L'état (pendant les années du projet, les fonds sont mis à disposition par le GPE) fournira une subvention au COGES pour permettre de faire face au salaire de l'éducateur communautaire (avec un ratio éducateur / élève de 30) et de l'assistante pour chaque classe. Comme indique dans le PSE, il ne s'agira donc pas d'un contrat direct entre l'administration et l'éducateur, mais avec la communauté, à travers le COGES. En effet, les éducateurs communautaires ne seront ni des bénévoles, ni des salariés fonctionnaires, mais ils seront choisis au sein de la communauté et redevables vis-à-vis d'elle, et recevront une rémunération, sachant que celle-ci-sera d'origine publique. Comme proposé dans la Plan Décennal, cette option a un double avantage : elle est moins onéreuse que le recrutement de fonctionnaires et les éducateurs communautaires sont redevables vis à vis de la communauté des résultats pour lesquels ils ont été recrutés.

En termes de subvention pour soutenir les salaires, ce projet s'alignera avec le montant indiqué dans le plan d'action / budget du PSE afin d'assurer la durabilité après la fin du projet. Donc, 40,000 FCFA par mois pour chaque éducateur communautaire et deux-tiers de ce montant pour un assistant (25,000). Suite à la fin de ce projet, le MENETFP continuera de fournir ces subventions salariales au COGES pour les administrer.

Le processus pour transmettre la subvention pour soutenir les salaires : Une subvention annuelle devrait être accordée au COGES pour soutenir les salaires. Dans le cadre du projet, ces paiements seront coordonnés par UGP.

La collectivité dirige le processus de recrutement en fonction de critères fixés par l'État (qui sera détaillé dans le manuel d'orientation pour la gestion du préscolaire), à savoir : achèvement du premier cycle secondaire ; compétence en français et en mathématiques (test à l'appui par DELC et UNICEF) ; maîtrise de la langue locale ; volonté de de se former sur l'éducation préscolaire et la prise en charge des jeunes enfants ; expérience et fort enthousiasme à travailler avec de jeunes enfants. Pour les assistants, les exigences sont : parler la langue locale, aimer travailler avec les

enfants, et s'engager à appliquer des principes non violents. Le rôle des assistantes sera d'épauler l'éducatrice communautaire dans ses tâches relatives à la gestion de la classe, à l'organisation du matériel, et aux activités éducatives (par exemple en prenant en charge un groupe d'enfants pendant qu'un autre est encadré par l'enseignant). Les éducateurs communautaires seront formés et recevront un nouvel enseignement pédagogique destiné aux éducateurs communautaires du préscolaire (deux mois de formation initiale et un mois au cours de la première année). Les assistants recevront également deux semaines de formation initiale. La formation continue sera également un volet important. *De plus amples informations sur la formation des enseignants figurent dans la section 2.*

Résumé des activités clés dans la première phase du projet (gérer par l'UGP et DELC)

- Définir les critères de recrutement et les tests pour les éducateurs communautaires et les assistants

v. Matériel pédagogique, programmes scolaires et pédagogie :

En termes de mobilier et matériel pédagogique, initialement, les communautés recevront du mobilier (tables / chaises / nattes pour 30 enfants dans chaque classe (60 au total), étagères, bureau et chaise pour l'éducateur) et un kit de matériel pédagogique de démarrage. Ces matériels pédagogiques seront acquis au niveau central, mais pendant la durée du projet, la viabilité de l'approvisionnement local sera évaluée en examinant les produits disponibles sur les marchés locaux. Ces matériels pédagogiques initiaux ne seront pas remplacés par le gouvernement - à la place, et afin d'assurer une approche plus pérenne sur la durée, les éducateurs et le CMEF seront formés à la fabrication de matériels didactiques et ludiques avec des matériaux locaux.

Les centres préscolaires communautaires suivront le programme scolaire de MENETFP pour une durée de 2 ans. En termes de pédagogie, cette dernière devra être appropriée aux jeunes enfants de 4 à 5 ans et on mettra donc l'accent sur l'importance du jeu pour le développement, avec beaucoup de participation active et d'apprentissage axé sur l'enfant.

À l'instar des autres écoles maternelles publiques de Côte d'Ivoire, le français sera la langue d'enseignement ; toutefois, des éducateurs seront choisi au sein de la communauté et donc seront capables de s'exprimer dans la langue locale. Il revêt une grande importance de parler aux jeunes enfants dans leur langue maternelle afin de les aider à mieux assimiler les concepts fondamentaux.

Résumé des activités clés dans la première phase du projet (gérer par l'UGP et DELC)

- Définir l'ensemble exact pour le kit de matériel pédagogique de démarrage, assurant a) un niveau d'alignement avec les matériels fournis aux écoles maternelles, b) que les matériaux choisis peuvent être utilisés pour un éventail d'activités sont donc rentables, c) que des matériaux similaires sont disponibles sur les marchés locaux afin que les communautés aient la possibilité de les remplacer.

vi. Intégration d'autres volets de la petite enfance :

Le centre préscolaire fournit une structure appropriée permettant d'intégrer les activités relatives au développement de l'enfant dans son ensemble.

Les volets suivants seront intégrés dans le projet. L'intention est de créer des synergies avec d'autres projets notamment le nouveau Projet Multisectoriel de Nutrition mené par le Secrétariat Technique et Permanent (STP) du Conseil National de Nutrition, et finance par la Banque Mondiale, sur la base de mécanismes de coordination pré établis (avec pour objectif de combiner les ressources et à assurer des messages cohérents).

Santé, hygiène et nutrition.

Les éducateurs communautaires seront formes dans le suivant aspects pour mettre en œuvre dans le cadre des activités scolaires périodiques :

- Un contrôle rapide de l'hygiène dans la routine quotidienne et des routines pour laver les mains
- Un contrôle de l'état nutritionnel de chaque enfant de telle sorte à s'assurer que tous les enfants n'ont pas de signe de malnutrition et en vue de les référer dans un centre nutritionnel en cas de besoin.
- Un contrôle de la vaccination de chaque enfant inscrit pour s'assurer que l'enfant a reçu tous les vaccins recommandés par le Ministère de la sante de la Cote d'ivoire et en cas de besoin le référer au centre de santé pour compléter les vaccins qui manquent
- L'utilisation du kit de sante. Le contenu du kit sera défini par la DMOSS dans les préscolaires communautaires et les éducateurs seront formés sur le contenu et aux premiers soins de base.

En outre, plusieurs d'autres activités seront mises en place. Elles incluent :

- Une construction des postes de lavage des mains, des points d'eau et des latrines adaptées aux enfants seront construites – cela fait partie des activités de construction par l'approche communauté avec le financement du projet.
- Une campagne pour laver les mains - cela sera dirigé par UNICEF dans le cadre du renforcement des capacités communautaires
- Le gouvernement local encouragera des liens entre le préscolaire et le centre de santé local, et pour le centre de sante de faire des contrôles réguliers de l'état sanitaire et nutritionnel au préscolaire (instaurer par exemple un contrôle de l'état nutritionnel au début et à la fin de l'année scolaire, un contrôle médical tous les 1 à 2 mois, et des activités de déparasitage)
- La communauté s'assurera que le suivi de la croissance et du développement global de l'enfant se fait auprès des centres de santé et prévoir un système d'évacuation en cas d'urgence. Les collectivités devront décider sur le principe de la conduite à tenir s'il faut verser des premiers frais de consultation à la suite de l'évacuation d'urgence d'un enfant de la maternelle. En principe cette tranche d'âge est couverte par la gratuité des soins, cependant, en réalité, ce n'est pas garanti. Cela sera dirigé par UNICEF dans le cadre du renforcement des capacités communautaires pour voir quels sont les goulots et comment rendre cela effectif.
- Une cantine scolaire – le CMEF s'organisera pour fournir un repas de midi à tous enfants durant toute l'année scolaire en veillant à l'accessibilité de tous les enfants à la cantine sans aucune discrimination. Les allergies et autres régimes alimentaires particuliers (pour raisons religieuses par exemple) doivent être pris en compte - ces informations doivent être consignées pendant le processus d'enregistrement des enfants.

Dans la mesure du possible, l'intention est de mettre en œuvre les activités de la composante préscolaire du GPE et du projet WB Nutrition dans les mêmes communautés. Cela devrait augmenter l'impact sur le développement de la petite enfance dans ces communautés et permettre aux deux projets de tirer parti des ressources de l'autre. Par exemple, le projet préscolaire aura une structure qui peut également être utilisée pour les activités de nutrition et un éducateur communautaire qui peut jouer un rôle important dans la mobilisation de la communauté pour participer aux activités de nutrition. Le projet de nutrition renforcera les activités de nutrition qui sont prévues dans le contexte du préscolaire. Aussi, il inclura des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et l'alphabétisation qui peuvent aussi aider les communautés à générer des ressources nécessaires pour le bon fonctionnement et la gestion du préscolaire.

Protection de l'enfant : Pour assurer que les enfants sont protégés de toutes formes de violences ou abus physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, pouvant survenir à la maison ou à l'école, les éducateurs seront formés pour mieux détecter certains signes et seront encouragés de travailler en

collaboration avec les services de protection de l'enfant du centre social le plus proche. La formation des éducateurs également couvrira la discipline positive.

La communauté sera responsable pour mettre en place des mécanismes pour assurer la sécurité physique au sein du préscolaire, y compris une clôture (si l'école préscolaire n'est pas située dans une zone sécurisée telle qu'une école primaire).

Éducation parentale : Un programme avec pour objectif d'améliorer les compétences et comportements des parents et substituts parentaux, sera adapté des matériaux existants et mis en œuvre dans le cadre du Projet. Ce programme couvrira un large éventail de sujets relatifs au développement du jeune enfant (y compris l'enfant d'âge préscolaire), notamment la santé et l'hygiène ; la nutrition ; la stimulation ; la discipline positive ; et l'importance du jeu pour apprendre. Ce programme d'éducation parentale priorisera les enfants âgés de moins de trois ans. Néanmoins, plusieurs modules qui seront développés et utilisés dans le cadre de ce programme, y compris la discipline positive et l'importance du jeu, restent pertinents pour les enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire les enfants entre les âges de trois à six ans. Ces sujets permettront aux parents de mieux soutenir l'apprentissage de leurs enfants une fois inscrit au préscolaire.

A travers le lancement de ce programme pilote et holistique d'éducation parentale, le gouvernement Ivoirien s'est engagé dans un processus d'harmonisation et d'intégration des différentes interventions d'éducation parentale qui pour le moment, sont menés de manière sectorielle. Le Comité National du Développement Intégré du Jeune Enfant (CNDIJE) travaillera en étroite collaboration avec tous les ministères et autres parties prenantes concernées pour développer et définir des messages clés, des modules de formation, ainsi que de potentielles modalités de mise en œuvre. Ces modules de formation pourraient être intégrées, ou déployées par d'autres interventions pertinentes et actives dans le pays. Le Projet Multisectoriel de Nutrition et du Développement de l'Enfant (PMNDE), financé aussi par la Banque Mondiale, par exemple, planifie d'inclure un programme d'éducation parentale qui s'alignera avec ce guide stratégique définis par le CTDIJE. Ces deux projets, GPE et PMNDE, utiliseront les mêmes modules de formation et standards, mais chacun développera ses propres modalités de mise en œuvre spécifiques en fonction du contexte et des structures et ressources disponibles dans la communauté d'intervention. Pour les communautés qui seront impliquées à la fois dans le projet du GPE et dans celui du PMNDE (environ 50% des sites préscolaires communautaires), le programme d'éducation parentale sera mis en œuvre conjointement. Dans un premier temps les membres du COGES et du CMEFs seront ciblés dans la formation de telle sorte à constituer au niveau local d'un noyau devant poursuivre l'activité au sein de la communauté. Ce noyau sera choisi parmi les membres engagées et disponibles pour l'organisation des sessions d'information et de sensibilisation des communautés. L'équipe du projet fera le point régulièrement de telle sorte à s'assurer que toute la population concernée est touchée.

L'UNICEF et CNDIJE dirigeront ce travail d'harmonisation et standardisation des programmes d'éducation parentale, en s'appuyant sur les modules et les pratiques existantes. Dans le contexte du projet du GPE, la mise en œuvre du programme d'éducation parentale devra être effectuée en étroite conformité avec le programme de renforcement des capacités communautaires (qui sera mené par l'UNICEF). Il est donc proposé que l'UNICEF coordonne aussi les activités du programme d'éducation parentale pour le projet du GPE, mais en étroite collaboration avec le CNDIJE comme le point focal pour l'éducation parentale en Côte d'Ivoire. Dans cette capacité, CNDIJE jouera un rôle clé dans le développement des modules étant donné leur expertise et leur rôle de coordination multisectorielle pour le développement de la petite enfance en Côte d'Ivoire depuis 2009.

Le CNDIJE présidera un groupe de travail technique, qui comprendra les représentations des différentes parties prenantes ; en particulier, une représentation du Secrétariat Technique et Permanent (STP), l'entité qui a conçu et qui accompagne le PMNDE.

Résumé des activités clés dans la première phase du projet pour l'éducation parentale (gérer par UNICEF et CTDIJE)

- Avant la mise en vigueur du projet GPE, la Banque mondiale travaillera avec l'UNICEF et CNDIJE, pour identifier les meilleures pratiques au niveau international (et les implications potentielles pour la Côte d'Ivoire) ainsi que les programmes d'éducation parentale et les modules de formation existants en Côte d'Ivoire. L'objectif est de mener des discussions à travers un ou deux ateliers durant les mois de février et juin 2018 pour recueillir les contributions de ces parties prenantes qui guideront l'élaboration des modules et les modalités de mise en œuvre.
- Une fois que le projets GPE sera en vigueur, l'UNICEF, en collaboration avec DIJE, coordonnera le développement et l'implémentation du programme d'éducation parentale, qui inclura des petites études dans les régions d'intervention pour identifier les pratiques actuelles afin d'informer le développement des modules et des modalités de mise en œuvre.
- *Note* : Dans le contexte des projets GPE et PMNDE, le programme de l'éducation parentale devrait être prêt en septembre 2019.

Section 2 - Formation des éducateurs des centres préscolaires communautaires

Les enseignants travaillant actuellement dans les centres communautaires en milieu rural sont souvent des bénévoles sans avoir bénéficié d'une formation initiale. Pour les autres formules d'offre préscolaire du MENETFP (Grandes Sections et Ecoles Maternelles publiques) les enseignants suivent une formation de 2 à 3 ans calquée sur le même programme de formation que les enseignants du primaire. Bien que la durée de cette formation et ses implications salariales ne soient pas viables pour les établissements préscolaires communautaires, il faut s'assurer que les préscolaires communautaires soient dotés d'enseignants de qualité, et le MENETFP a indiqué dans le Plan Décennal qu'il offrira une formation et un financement aux salaires des éducateurs communautaires et des assistants.

La formation initiale des éducateurs communautaires : Grâce à ce projet, une nouvelle formation initiale de trois mois sera élaborée pour les éducateurs communautaires. La formation aura lieu pendant deux mois avant l'année scolaire et puis un mois pendant les vacances de la première année scolaire. Elle sera très pratique et ciblée sur l'acquisition des compétences requises pour enseigner aux jeunes enfants à travers une approche basée sur le jeu et l'accent sera mis sur des activités que les enseignants pourront reproduire dans les classes communautaires.

La formation initiale des assistants : Les assistants recevront également 2 semaines de formation initiale qui comprendra une formation sur les besoins des jeunes enfants et la façon d'interagir efficacement avec eux. Ceci sera basé sur les formations existantes pour les enseignants assistants en Côte d'Ivoire, telles que la formation de deux semaines de l'UNICEF pour les préscolaires communautaires.

La formation continue des éducateurs et des assistants : L'encadrement et la formation continue seront essentiels pour l'amélioration de la qualité de l'encadrement au niveau du préscolaire communautaire. Après la formation initiale, des éducateurs communautaires et des assistants recevront 10 jours de formation continue par an. En outre, il est prévu un suivi pédagogique régulier avec l'appui de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs.

Le développement des formations : Le développement de ces formations s'appuiera sur des modules préscolaires récemment développés, tels que le module de formation initiale qui sera intégré dans le programme de formation des enseignants du CAFOP, et un module de formation continue (basé sur le module développé par CAFOP) qui est en train de piloter par l'UNICEF et la Banque Mondiale en collaboration avec DIJE, DPFC, et DELC. Le projet pilote teste l'impact de ces modules avec les enseignants de 100 écoles maternelles dans des zones rurales (les préscolaires sont un mélange des préscolaires communautaires de l'UNICEF et des écoles maternelles publiques). Les enseignements de ce projet pilote seront disponibles par juin 2018 et contribueront à informer le contenu de la formation.

Afin de capitaliser sur les acquis du projet pilote, l'UNICEF et le CNDIJE travailleront étroitement avec DELC et DPFC y compris les centres de formation du CAFOP pour le développement ou l'actualisation des modules de formation, dans le cadre d'un groupe de travail technique, qui comprendra aussi la Banque Mondiale, les autres ministres en charge de l'éducation préscolaire et la formation des éducateurs (Ministère de la femme, famille et protection de l'enfant, Ministère du travail et de la protection sociale (INFS)) et des ONG qui ont l'expérience dans la mise en œuvre de programmes préscolaires communautaires en Côte d'Ivoire. Ce groupe collaborera avec MENETFP pour adapter le module existant et développer du contenu supplémentaire

À titre indicatif, les modules de formation peuvent inclure :

- Introduction de base à l'enseignement et à la gestion de classe
- Attitudes des enseignants et interactions avec les enfants
- L'importance du jeu et des approches pédagogiques
- La création d'un environnement d'apprentissage efficace
- Le développement de matériels pédagogique utilisant des matériaux locaux
- Connaissances plus générales sur le développement de la petite enfance
- Les activités pour le promouvoir le développement de la petite enfance (lié à la santé, l'hygiène, la nutrition et la protection, y compris utilisant le kit de sante, mettant en œuvre un control d'hygiène quotidienne, mettant en œuvre périodiquement un control de l'état nutritionnel de chaque enfant)
- Surveiller les progrès de l'enfant à travers un éventail de domaines de développement avec des méthodes d'évaluation appropriés pour les jeunes enfants (des observations informelles, etc.)
- Engagement parental
- La transition vers l'école primaire
- Normes de qualité minimales pour les préscolaires communautaires

Mise en œuvre de la formation :

Il existe au niveau centrale une équipe pluridisciplinaire d'experts et praticiens engages dans le domaine de la formation des adultes et de la prise en charge des jeunes enfants. Cette équipe a été établie et renforcée avec l'appui technique et financier de l'UNICEF depuis 2012, et plus récemment dans le cadre du projet pilote pour la formation continue des enseignants préscolaires, financé par la Banque Mondiale et l'UNICEF et mis en place avec le soutien de CNDIJE. Il existe actuellement une équipe de 6 superviseurs et 13 formateurs qui a participé à l'enrichissement du module de formation initiale (à travers le PUAEB), le développement du module de formation continue (en cours d'expérimentation) et qui mène la formation des enseignants. A travers les 19 personnes, les structures suivantes sont représentées : DPFC ; DELC ; INFS ; MFPES.

Par conséquent, il est proposé que dans le cadre de ce projet, ce même groupe de 19 soit impliqué dans le développement des modules de formation et la mise en œuvre de la formation. Pour s'assurer une bonne continuation et que les enseignements du projet pilote de formation des enseignants préscolaires sont intégrés dans le cadre de ce projet, il est proposé que l'UNICEF continuera à coordonner des activités de cet équipe *pendant la première phase du projet*, en étroite coordination avec le DPFC. DPFC dirigerait ensuite le processus dans la deuxième phase du projet.

Dans chacune des 6 régions, il y aura environ 40 éducateurs (et assistants) pour les centres préscolaires. Deux formateurs de l'équipe nationale seront responsables pour la formation dans chacune des régions. Ces mêmes formateurs implémenteront la formation continue des enseignants. Il est proposé que les membres des centres régionaux du CAFOP et les formateurs régionaux du DPFC assistent aux formations initiales et aux formations continues comme un exercice de renforcement des capacités conçu pour commencer à développer un pool de formateurs régionaux. Il y aura une journée d'orientation avant la formation pour engager les acteurs régionaux.

Le calendrier de formation initiale suggéré est le suivant :

- Deux mois entre mi-juillet et septembre (la première cohorte en 2019, le deuxième en 2020, et la troisième en 2021)
- Un mois durant la première année scolaire en capitalisant sur les congés scolaires au cours de l'année scolaire.

Le calendrier de formation continue suggéré est le suivant :

- La première cohorte pendant les grandes vacances de 2020, 2021, et 2022 avant la fermeture du projet
- La deuxième cohorte pendant les grandes vacances de 2021, et puis les vacances de 2022 avant la fermeture du projet

Une fois que le programme de formation a été piloté avec le premier groupe des éducateurs communautaires dans le cadre du projet GPE (juin à août 2019), le MENETFP devrait utiliser cette formation initiale pour étendre de manière plus large à travers la Côte d'Ivoire dans les autres nouveaux préscolaires communautaires.

Les rôles, responsabilités et le calendrier proposé (voir Section 5(i) pour le résumé des rôles à travers le projet) :

Activités	**La structure de mise en place**	**Calendrier**
Présentation des enseignements du projet pilote	Banque Mondiale et UNICEF	***Juin 2018***
Développement de la formation initiale et continue	DPFC / UNICEF *Avec l'appui technique de DIJE, DELC, INFS, CAFOP, et Banque Mondiale*	***Décembre 2018***
L'assurance qualité des modules de formation initiale et continue	Un comité d'assurance qualité pour la composante préscolaire (y compris MENETFP, UNICEF et BM	***Q1 2019***
Validation des modules de formation initiale et continue	MENETFP	***Q2 2019***
Mise en œuvre de la formation initiale (2 mois plus un autre mois pendant la première année scolaire)	DPFC / UNICEF avec CAFOP	***Juin-Aout 2019, 2020, et 2021***
Mise en œuvre de la formation continue	DPFC	***A partir de Q3 2020***

Section 3 - Normes minimales et suivi des préscolaires communautaires

Cette composante met l'accent sur le renforcement des capacités des pouvoirs publics à participer à l'assurance de la qualité des établissements préscolaires. Il n'existe pas de normes minimales de qualité et l'État n'assure pas de suivi régulier pour les préscolaires communautaires. Cependant, l'implication accrue des pouvoirs publics dans l'appui aux centres préscolaires communautaires, offre l'occasion d'établir des mécanismes de suivi et de responsabilisation en collaboration avec l'État afin d'aider les communautés à suivre les progrès réalisés, à identifier les difficultés et à les surmonter.

Le projet élaborera un système de suivi pour les préscolaires communautaires, y compris :

- Des normes minimales adaptées au contexte de la communauté rurale. Le processus de développement devrait inclure les commentaires des représentants de la communauté.
    - Pour le rendre plus gérable initialement, il est prévu de mettre en place un sous-ensemble de normes les plus importantes.
- Les rôles et les responsabilités des différents acteurs
- Les modalités de mise en œuvre
- Des outils de suivi (y compris un outil d'observation)

Ces normes minimales et ces outils de suivi seront appliqués dans les centres pilotés par le projet du GPE permettront non seulement aux autorités, mais aussi au comité de gestion préscolaire local, aux parents et aux éducateurs d'évaluer plus objectivement si les collectivités réalisent des progrès vers la réalisation des objectifs de qualité. Les normes minimales seront également intégrées dans les stages de formation des éducateurs et des assistants ainsi que dans les formations de renforcement des capacités du COGES et du CMEF.

Le développement des normes minimales, le system de suivi et les outils : UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le DELC, DPFC, DIJE, DREN et Inspection générale pour coordonner toutes les activités dans cette composante, avec aussi le soutien d'un groupe technique. Cela s'appuiera sur plusieurs initiatives existantes, notamment : le travail sur les normes minimales menées par l'UNICEF prévu pour 2018 ; et le développement et la mise à l'essai d'un outil d'observation en classe dans une évaluation de la formation des enseignants mise en œuvre par la Banque mondiale, l'UNICEF et le MENETFP. L'outil d'observation développé pour l'évaluation sera plus compliqué qu'un outil d'observation qui est approprié pour l'utilisation en Côte d'Ivoire plus globale, mais l'évaluation fournit l'opportunité de tester les capacités des inspecteurs au niveau central et au niveau du district qui aideront à informer le travail dans ce projet.

Mis en œuvre : Le suivi des centres préscolaires communautaires sera intégré dans les tâches actuelles des inspecteurs et conseillers pédagogiques. Le travail initial d'élaboration du système de suivi détaillera les rôles et les responsabilités de chaque acteur et devra prendre en considération comment motiver les agents de l'éducation de district à intégrer les préscolaires dans leurs responsabilités. Dans le cadre de la stratégie, ce travail devrait également tenir compte de l'augmentation future des ressources requises pour la surveillance préscolaire avec les MENETFP et le ministère des finances. Il y a une pénurie de conseillers pédagogiques pour l'éducation préscolaire, qui a encore été accentuée par de nombreux conseillers qui se sont retirés et n'ont pas été remplacés.

Des formations significatives seront fournies aux inspecteurs et conseillers pédagogiques, et seront axées sur i) l'éducation préscolaire (connaissances clés, approches pédagogiques pour les jeunes enfants par rapport à l'école primaire, activités pour promouvoir le DPE) ; ii) l'utilisation d'outils de suivi et de normes minimales ; et iii) des stratégies pour aider les communautés à atteindre une éducation préscolaire de qualité. L'intention est d'avoir une formation de deux semaines pendant la première année du projet, suivie d'une semaine de recyclage chaque année pour la durée du projet.

À l'instar de la formation des enseignants, les normes minimales et les outils de suivi seront développés et mis à l'essai dans le cadre du projet GPE, puis utilisés plus largement par le MENETFP dans d'autres préscolaires communautaires en Côte d'Ivoire.

Les rôles, responsabilités et le calendrier proposé : UNICEF sera responsable pour la gestion du fonds et la coordination de cette composante en étroite collaboration avec tous les acteurs indique ci-dessous.

Activités	La structure de mise en place	Calendrier
Présentation des enseignements du projet pilote	Banque Mondiale et UNICEF	***Juin 2018***
Développement des normes minimales	UNICEF *Avec l'appui technique* DPFC, DELC, DIJE, Inspection générale, DREN et Banque Mondiale	***Q3 & Q4 2018***
Développement du system de suivi (rôles, modalités de mise en œuvre)		
Développement des outils de suivi		
L'assurance qualité des normes minimales, du system de suivi et des outils	Un comité d'assurance qualité pour la composante préscolaire (y compris MENETFP, UNICEF et BM	***Q1 2019***
Validation des normes minimales, du system de suivi et des outils	MENETFP et Inspection Générale	***Q2 2019***
Développement des formations pour les conseils pédagogiques et des inspecteurs	UNICEF *Avec l'appui technique* DPFC, DELC, DIJE, Inspection générale, DREN et Banque Mondiale	***Q3 2019***
Mise en œuvre les formations	UNICEF avec DPFC, Inspection Générale et DREN	***Q4 2019***

Section 4 – Les aspects du modèle préscolaire pour l'évaluation du projet

Il est nécessaire d'effectuer une évaluation du modèle préscolaire afin de formuler des recommandations pour la réplication en Côte d'Ivoire à la fin de ce projet. L'évaluation de l'enseignement préscolaire constituera un volet de l'évaluation globale du projet, qui sera conçue plus tard dans le projet et tiendra compte de divers aspects, notamment les résultats du développement de l'enfant (à la fin du préscolaire et après une année de l'école primaire, la qualité de l'environnement d'apprentissage par rapport aux normes minimales, les capacités de la communauté pour la gestion du préscolaire, le processus et la qualité de construction, l'impact du programme d'éducation des parents et la mise en œuvre du système de suivi.

Section 5 – Gestion du projet et séquence des activités

i. Aperçu des structures impliquent dans les différentes activités

Aspect et les activités à haut niveau	La structure responsable *pour la gestion du fonds*	La structure responsable *globalement*	La structure de mise en place	Des autres structures d'appui
Section 1 - Modèle d'établissement préscolaire communautaire				
(i) Identifier les sites exacts du projet	UGP	MEN	UGP	DELC, DSPS, DAPS-COGES, COGES, BM
(ii) La gestion du centre préscolaire - la mobilisation et le renforcement des capacités	UGP	DELC / DAPS-COGES	UNICEF	MEN, DIJE, BM *Validation par MENETFP*
(iii) Construction préscolaires	UGP	UGP / COGES	UGP / COGES	MEN, DIJE, BM, UNICEF
(iv) Educateurs communautaires				
• Définir le processus, critères et outils pour le recrutement	UGP	DELC / DPFC	DELC / DPFC	Inspection Générale
• Le transfert du fonds aux COGES pour la subvention	UGP	UGP / COGES	UGP / COGES	
(iv) Mobilier et matériel pédagogique initialement				
• Définir l'ensemble exact des matériels	UGP	DELC	DELC	DPFC, DIJE
• Organiser l'approvisionnement	UGP	DELC	UGP	
(vi) Autres volets de la petite enfance :				
• *Le développement des modules de formation pour éducateurs dans les activités de sante*	UGP	DELC	DPFC	DMOSS
• *Education parentale (développer le programme et le mise en œuvre)*	UGP	DELC	UNICEF	DIJE principalement et en collaboration avec DELC, DREN,

				MFPES, autres secteurs (MSLS, PMNDE – STP), BM
• *Campagne pour laver les mains*	UGP	DVS	UNICEF	DREN, DMOSS, DELC
• *Kit de sante* : définir l'ensemble exact et organiser l'approvisionnement	UGP	DELC	DMOSS : l'ensemble de kit UGP : l'approvisionnement	
Section 2 - Formation des éducateurs des centres préscolaires communautaires				
Développement et mise en œuvre des formations	UGP	DELC	UNICEF / DPFC	DIJE, INFS, CAFOP, UNICEF, BM *Validation par MENETFP*
Section 3 - Normes minimales et le system de suivi				
Développement du system de suivi et des outils, et la coordination de la formation pour les conseils pédagogiques / inspecteurs	UGP	DELC	UNICEF	DPFC, Inspection Générale, DREN, DIJE, BM *Validation par MENETFP*

ii. Liste de manuels / outils de développer dans les premières phases du Project

Les aspects en verte devraient être développés avant le début du projet

Module de travail	Activites	2018				2019				La structure de mise en place
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	
Section 1 - Modele d'etablissement prescolaire communautaire										
(i) Identification des sites	Coordonerer le chevauchement a travers les trois projets du BM									**BM**
	Identifier les sites d'intervention exacts									**UGP**
(ii) La gestion du centre prescolaire (mobilisation et renforcement des capacities)	Developper un note pour le gouvernement local									**UNICEF** *(DAPS)*
	Developper les roles et responsibilites plus en detail									
	Mobilisation: Elaborer les outils									**UNICEF** *(DAPS, groupe de travail technique)*
	Renforcement des capacites: Elaborer la strategie et modalites de mise en oeuvre									
	Renforcement des capacites: Elaborer les outils y compris le manuel d'orientation									
(iii) Construction	Reviser le document décrivant les modalités de mise en œuvre									**UGP**
	Developper un manuel de construction									
	Developper des modules et outils de formation									
(iv) Educateurs	Definir les criteres de recrutement y compris le teste en francais et mathematiques									**DELC**
(v) Materiels pedagogique	Définir l'ensemble exact pour le kit de matériel pédagogique de démarrage									**DELC**
(vi) L'education parentale	Rechercher les meilleures pratiques internationales									**BM**
	Tenir un atelier pour recueillir les contributions de ces parties prenantes									**DIJE**
	Définir la stratégie et les modalités de mise en œuvre de haut niveau									**UNICEF (DIJE)**
	Développer le programme en détail, y compris les modules de formation									
Section 2- Formation des educateurs										
Enseignements	Présentation des enseignements du projet pilote									**BM / UNICEF**
La formation	Développement des formations initiales et continus									**DPFC** *(DELC, DIJE, INFS, CAFOP, UNICEF, BM)*
	L'assurance qualité des modules de formation									
	Validation des modules de formation									
Section 3 - Normes minimales et le system de suivi										
Enseignements	Présentation des enseignements du projet pilote									**BM / UNICEF**
Le developpement du system et des outils	Développement des normes minimales									**UNICEF** *(DPFC, Inspection Generale, DREN, DIJE, groupe de travail technique)*
	Développement du system de suivi (rôles, modalités de mise en œuvre)									
	Développement des outils de suivi									
	L'assurance qualité des normes minimales, du system de suivi et des outils									
	Validation des normes minimales, du system de suivi et des outils									
	Développement des formations pour les conseils pédagogiques et des inspecteurs									

iii. Séquence des activités pour établir un préscolaire

Module du travail	Activites	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Structure de la mise en place
Section 1 - Modele d'etablissement prescolaire communautaire																
(i) identification des sites et notification aux tous les acteurs	Notification et engagement des authorites locales															**DREN**
	Information et sensibilisation initiale des acteurs communautaires															**DREN avec la participation de authorites locales, l'UGP l'UNICEF**
	Etablir / dynamiser des structures de la gestion (COGES / CMEF / CTMO)															
(ii) La gestion du centre prescolaire (mobilisation et renforcement des capacities)	Mobilisation et sensitisation pour la gestion du prescolaire															**UNICEF avec la communaute**
	Formation pour renforcer les capacites															
	Enregistrer les enfants															
	Determiner les types des contributions															
	Etablir des liens avec le centre du sante et le centre sociale															**UNICEF avec les authorites locale**
(iii) Construction	Formation pour la construction															**UGP**
	Construction de la prescolaire															
	Construction de la cloture															**Communaute**
(iv) Educateurs	Recrutement des educateurs et des assistants															**Communaute**
(v) Materiels pedagogique	Approvisionnement et distribution de mobiliers / matériels / kit de sante															**UGP**
	Organiser les salles de classe															**Educateurs**
Section 2- Formation des educateurs																
La formation	Former les educateurs															**DPFC / CAFOP**
	Former les assistants															

iv. Séquence des activités pendant l'année scolaire pour la gestion du préscolaire

Module du travail	Activites	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aou	Sep	Structure de la mise en place
Section 1 - Modele d'etablissement prescolaire communautaire															
(ii) La gestion du centre prescolaire (mobilisation et renforcement des capacities)	Formation pour renforcer les capacites ***(Annee 1 et 2)***	Selon les modalites de mise en oeuvre													**UNICEF**
	Reunions regulieres pour discuter les ressources, defis, etc														**CMEF**
	Enregistrer les enfants	au besoin pendant l'annee scolaire													**Educateurs**
	Etablir des liens avec le centre du sante et le centre sociale														**UNICEF / Authorites locales**
(iv) Educateurs	Transfert de la subvention pour les salaires														**UGP / COGES**
(v) Materiels pedagogique	Fabrication des materiels pedagogiques locales														**Educateurs / CMEF**
	Organiser les salles de classe														**Educateurs**
(vi) Autres volets de la petite enfance	Controle periodiques de la malnutrition														**Educateurs**
	Controle periodiques - sante, malnutrition, deparasitage														**Centre de sante**
	Education parentale ***(Annee 1)***	Selon les modalites de mise en oeuvre													**UNICEF**
	Campagne pour laver les mains ***(Annee 1)***	Selon les modalites de mise en oeuvre													
Section 2- Formation des educateurs															
La formation	Former les educateurs - initiale ***(Annee 1)***														**DPFC / CAFOP**
	Former les educateurs/assistants - continue ***(Annee 2, etc)***														
Section 3 - Normes minimales et le system de suivi															
System de suivi	Former les conseils pedagogiques / inspecteurs ***(Annee 1)***														**UNICEF**
	Visites periodiques au prescolaire	Selon les modalites de mise en oeuvre													**DPFC / Ins. Generale**

v. Séquence des activités pendant la journée scolaire

Activités	**Horaires**	**Responsabilité d'organiser**
Nettoyage	07h00 à 07h30	CMEF
Arrivée des éducateurs et des assistants pour s'organiser	07h15 à 07h30	Educateurs
Accueil	07h30 à 08h00	Educateurs
Activités du matin *(indicatif – cela sera selon la routine scolaire fournit par le MENETFP)*	08h00 à 11h30	Educateurs
Préparation du repas de midi	12h00 à 14h00	CMEF
Activités de l'après-midi *(indicatif – cela sera selon la routine scolaire fournit par le MENETFP)*	14h30 à 16h30	Educateurs
Ranger et préparer pour le lendemain	16h30 à 17h00	Educateurs
Nettoyage	16h30 à 17h30	CMEF

Exemple - planning de la journée (Moyenne Section, Année Scolaire 2017-2018)

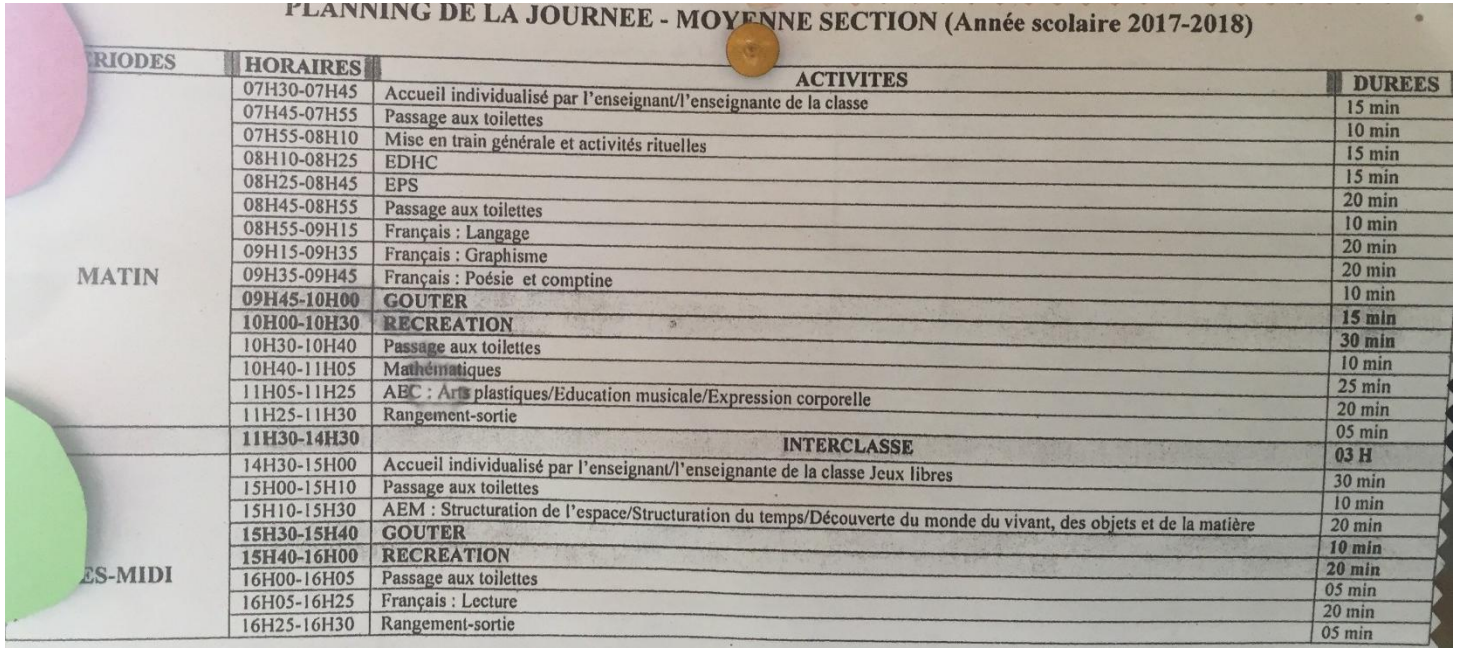

PLANNING DE LA JOURNEE - MOYENNE SECTION (Année scolaire 2017-2018)

RIODES	HORAIRES	ACTIVITES	DUREES
MATIN	07H30-07H45	Accueil individualisé par l'enseignant/l'enseignante de la classe	15 min
	07H45-07H55	Passage aux toilettes	10 min
	07H55-08H10	Mise en train générale et activités rituelles	15 min
	08H10-08H25	EDHC	15 min
	08H25-08H45	EPS	20 min
	08H45-08H55	Passage aux toilettes	10 min
	08H55-09H15	Français : Langage	20 min
	09H15-09H35	Français : Graphisme	20 min
	09H35-09H45	Français : Poésie et comptine	10 min
	09H45-10H00	**GOUTER**	**15 min**
	10H00-10H30	**RECREATION**	**30 min**
	10H30-10H40	Passage aux toilettes	10 min
	10H40-11H05	Mathématiques	25 min
	11H05-11H25	AEC : Arts plastiques/Education musicale/Expression corporelle	20 min
	11H25-11H30	Rangement-sortie	05 min
	11H30-14H30	**INTERCLASSE**	**03 H**
ES-MIDI	14H30-15H00	Accueil individualisé par l'enseignant/l'enseignante de la classe Jeux libres	30 min
	15H00-15H10	Passage aux toilettes	10 min
	15H10-15H30	AEM : Structuration de l'espace/Structuration du temps/Découverte du monde du vivant, des objets et de la matière	20 min
	15H30-15H40	**GOUTER**	**10 min**
	15H40-16H00	**RECREATION**	**20 min**
	16H00-16H05	Passage aux toilettes	05 min
	16H05-16H25	Français : Lecture	20 min
	16H25-16H30	Rangement-sortie	05 min